



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 5/2021

Séance ordinaire du 21 septembre 2021
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Laurent BALSIGER

| | |
|---------------------------|----------|
| Membres présents : | 55 |
| Membres absents excusés : | 20 |
| Membres non excusés : | <u>1</u> |
| Effectif total : | 76 |

Absents excusés : Mmes Fanny BURKI, Gabrielle GAROFLID, Angelika MANSOUR, Julia MARGOT, Nathalie MEZENEN, Noémie NEUMANN DONEGANI, Paola PACHE, Manon REIST et Anne-Lise UDRY et MM. Christophe CHABLAIS, Guy CHASSANG, Ernest CORBAZ, Nicolas GAROFLID, Yann GLAYRE, Richard GOLAY, Jean-Pierre MICHAUD, Alexander OMUKU, Bernard THONNEY, Jérôme VACHER et Sandy WARTH.

Absent non excusé : M. Tauno JALANTI

A 19h30, **M. Laurent Balsiger**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sylvie Guggenheim, Secrétaire municipale a.i. et M. Jean-François Niklaus, chef du Service des finances. Il tient également à remercier les employés de la Commune et M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique, pour leur précieuse collaboration.

Il salue le public qui nous fait l'honneur de suivre nos travaux et plus particulièrement notre ancienne collègue Mme Mirka Aeschbacher dont la motion sera traitée ce soir. Sa reconnaissance va également à toute l'équipe du Bureau, en particulier à nos deux secrétaires Fabienne et Mélanie, qui ont beaucoup de travail ces dernières semaines, notamment pour le vote électronique, le nouveau règlement et bien d'autres sujets. Un grand merci à toutes et tous pour votre immense et précieux engagement.

Aujourd'hui, nous avons une pensée particulière et émue pour notre collègue Mme Laoreta Halili-Zili, qui a perdu son papa tout récemment.

La presse n'est à sa connaissance pas représentée ce soir.

Comme vous le savez, de nouvelles règles ont été édictées par le Conseil fédéral. Nous avons organisé notre apéritif, fort apprécié des uns et des autres d'après les échos qu'il a reçu, au bon moment. Pour ce qui est de notre Conseil, renseignement pris auprès du Canton, les règles n'ont pas changé. Il manque en effet à ce stade les bases légales pour exiger le pass Covid pour les réunions politiques. Le public présent ainsi que la presse doivent également porter le masque.



Par contre, selon les règles actuelles, le pass Covid serait nécessaire pour notre repas du Conseil de fin d'année. Il encourage donc celles et ceux qui ne sont pas encore vaccinés et qui n'ont pas de contre-indications médicales de le faire, non seulement pour eux-mêmes mais surtout pour les autres et le bon fonctionnement de notre système de santé.

Il rappelle les règles applicables aujourd'hui, à savoir l'obligation du port du masque dans cette salle en tout temps, sauf pour les prises de parole au micro devant. Si votre intervention est courte, elle peut se faire à votre place, avec votre masque, merci d'attendre le micro. Notre 2^{ème} vice-Présidente, Mme Anne-Marie Fisher, se chargera de vous l'apporter, il l'en remercie. Dans tous les cas, merci de commencer par rappeler votre nom et prénom, cela permettra, en ce début de législature, aux uns et aux autres de mettre des noms sur des visages.

Comme vous avez pu le constater, si vous avez à nouveau reçu un boîtier de vote électronique, c'est que l'expérience de la séance précédente s'est montrée concluante et que nous avons décidé de poursuivre l'aventure. Il remercie chaleureusement la Municipalité qui s'est montrée très pragmatique en acceptant la proposition du Bureau d'acquiescer cette année déjà ce système, bien qu'il ne soit pas au budget, en utilisant leur compétence en matière de dépenses extrabudgétaires. Cela nous évite des frais inutiles de location ou alors de revenir pour 3 séances au vote à main levée et devoir tout reprendre à zéro en début d'année prochaine. Merci encore. Il en profite pour saluer et remercier M. Damien Richard de la société MeerKathe qui nous accompagne également ce soir pour poursuivre la formation de nos scrutateurs et de notre secrétariat qu'il remercie également.

Si la première expérience de vote électronique fut positive, elle ne fut pas parfaite. Nous avons notamment reçu les retours suivants :

- Prévoir un affichage et un son de retour pour les Municipaux sur la scène ;
- Un 2^{ème} écran pour le secrétariat, un pour travailler et l'autre pour projeter ;
- Projeter les résultats avec qui a voté quoi lorsque ce n'est pas un scrutin à bulletin secret
- Montrer les votes par parti ;
- Faire tout de même l'appel pour se familiariser avec les noms et les personnes pendant quelques temps .

Pour ce dernier point, le Président encourage vivement à mettre vos photos sur l'Extranet. Cela nous permet également de nous familiariser avec les visages.

Il demande encore s'il y a d'autres retours.

Ce n'est pas le cas, il est procédé à l'appel de deux manières, à savoir par le biais électronique et par l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 55 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement :



En ce début de séance, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté palinzarde à l'esprit.

Par ailleurs, en ce retour du week-end du Jeûne fédéral dont il espère que vous avez toutes et tous bien profité, il souhaite vous lire deux brefs extraits du Message du Conseil d'Etat à cette occasion :

« Est-ce que les crises ou les catastrophes sont pires aujourd'hui qu'hier ? La question est difficile tant le présent nous occupe et nous préoccupe, d'autant plus que tout nous paraît durable. Les variants se succèdent, les sécheresses et les inondations également. Le rythme semble effréné, rien ne paraît le calmer. Nous vivons une instabilité, tout est en mouvance perpétuelle. Sommes-nous pour autant moins résilients que nos aïeux, moins enclins à surmonter les obstacles, à trouver une issue ? N'avons-nous pas les ressources, collectives et individuelles, pour trouver le chemin ? Sans doute que le temps du Jeûne fédéral nous offre cette double question : qui suis-je et que puis-je faire pour moi, pour les autres ? »

« Comme le passé, notre présent et notre avenir se bâtissent sur les valeurs qui nous sont communes et qui parfois nous dépassent, ainsi que sur l'engagement de chacun. En ce jour de Jeûne fédéral, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté d'œuvrer pour le bien de toutes et tous afin de permettre à nos concitoyennes et concitoyens de jouir d'une liberté retrouvée et d'une confiance en l'avenir. ».

Vous trouverez l'entier de ce message sur internet, il encourage à le lire et à nous en inspirer pour notre action commune pour le bien de toutes et tous les Palinzardes et Palinzards.

Le 16 septembre dernier, la Municipalité a organisé une séance à l'intention des Présidents de groupes et partis et de votre serviteur. Les principaux thèmes présentés par la Municipalité ont été principalement : la piscine et de manière plus large les installations sportives, l'Auberge, le financement du fonds énergétique, l'adhésion à la communauté touristique de la région lausannoise. Il a également pu présenter la planification de toutes les actions en amont d'une séance de notre Conseil dans le contexte du nouveau règlement qui, pour rappel, entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Nous en reparlerons d'ailleurs plus en détail lors de notre prochaine séance. Il invite d'ici là tous les groupes à se préparer sur la bases des documents envoyés aux Présidents de groupes et partis.

Vous venez de recevoir de notre Secrétariat un courriel de M. le Conseiller communal Adam Biruk concernant une heureuse initiative de plusieurs jeunes conseillers, dont lui-même et notre collègue Mme Léa Pacozzi, soit de relancer le Groupe de réflexion du Conseil communal pour les jeunes. Il encourage vivement tous ceux qui sont concernés à répondre favorablement à cette demande.

Le 9 septembre dernier, il a été invité par la Municipalité à participer à la magnifique sortie en bateau des aînés qui nous a emmené d'Ouchy à Rolle, avec une belle assiette agrémentée de boissons grâce à votre Conseil et à la proposition de notre collègue M. le Conseiller communal Ernest Corbaz de consacrer le jetons de présence de notre dernière séance de 2020 à cet effet. Les aînés, dont plusieurs sont ici présents, se sont montrés très reconnaissants.

Lors du très agréable apéritif faisant suite à notre dernière séance, plusieurs d'entre vous lui ont demandé s'il était possible d'obtenir, comme votre Président, un pin's avec les armoiries de notre commune. Il a reporté cette requête à notre Municipalité qui y a répondu favorablement,



il l'en remercie. Il espère que toutes celles et ceux d'entre vous qui en souhaitaient un ont pu l'obtenir à l'entrée, sinon n'hésitez pas à vous avancer à la fin de la séance.

Passons maintenant au point concernant l'information et la formation des Conseillères et Conseillers en ce début de législature. Vous avez déjà reçu un courrier du Bureau rappelant les bonnes pratiques pour un fonctionnement efficace et convivial de notre Conseil au début de ce mois. La présentation Power Point qu'il voulait vous faire lors de la séance précédente vous a été envoyée. Il propose de la parcourir rapidement à la fin de ses communications.

Par ailleurs, comme nous vous en avons parlé, nous essayons de mettre sur pieds avec le Canton une séance de formation sur les droits d'initiatives. Nous avons imaginé la faire à 18h30 juste avant notre séance du 9 novembre, mais après discussion avec la Municipalité, ce n'est pas envisageable car l'ordre du jour sera conséquent. Nous cherchons avec le Canton une autre date en novembre. Nous vous tiendrons au courant dès que possible.

Le Président en a terminé avec ses communications.

Il passe maintenant à un survol rapide de la présentation PowerPoint sur les bonnes pratiques destinées aux Conseillers communaux, qui a été également mise à disposition sur l'Extranet.

M. Félix Schmidt à une questions au sujet du secret de fonction. Il y a deux informations contradictoires, d'un côté on parle de secret de fonction et de l'autre on dit que dans les commissions permanentes les représentants sont là pour transmettre les informations à leur partis respectifs. Quel est donc le cadre du secret de fonction ?

Le Président répond qu'il est primordial que les documents auxquels ont accès les commissions soient confidentiels. Les discussions au sein des commissions le sont également. Par contre, les résultats ou les tendances rapportées sont faites dans les grandes lignes sans dire qui a dit quoi et qui a fait quoi. En cas de doute, il convient de demander quelles informations sont confidentielles ou pas. La Municipalité précisera également si ces informations le sont ou non.

Le Président soulève le point concernant les rapports des commissions. Pour permettre au rapporteur d'une commission de ne pas lire intégralement son rapport lors de la séance du Conseil (selon l'art. 42), il est proposé que le Bureau envoie systématiquement les rapports via l'Extranet à tous les Conseillers sans requérir le feu vert de chaque commission afin de l'avoir à l'avance dans son intégralité.

M. Erich Dürst revient brièvement au sujet de la commission qui a travaillé sur le nouveau règlement. Personnellement, il n'est pas opposé à cette manière de faire mais ce sujet a été débattu au sein de la commission. La commission majoritairement avait estimé que c'était une bonne tradition que ces rapports puissent être lus devant le plénum.

Le Président précise encore que seule une synthèse figurant dans le rapport sera lue. Mais il y a toujours la possibilité au président rapporteur de le lire en entier si besoin.

Il demande s'il y a un opposition à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas, cette procédure sera donc appliquée.

Le Président en a terminé avec ses communications.



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JUIN 2021

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le procès-verbal est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ M. Alain Monod, Syndic

Ressources humaines : lors de la séance du 04 mai dernier, M. Maurice Mischler annonçait le départ de Mme Isabelle Grunder, responsable des ressources humaines. Ce jour, la Municipalité se donne encore le temps de la réflexion quant à la nature de son remplacement. Il n'est pas certain que celui-ci se fasse poste pour poste. Mme Alexandra Tammaro, qui était jusque là assistante et qui a toutes les compétences, est engagée comme responsable RH a.i. L'engagement d'une assistante RH en CDD est actuellement en cours.

COVID - Point sur l'usage des bons dans les entreprises : en février 2021, le Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 391'081.- pour les fameux bons de CHF 40.- à l'attention des habitants de la Commune. A mi-août, la moitié de ces bons ont été utilisés, soit un montant de CHF 163'000.-. Les commerces qui sortent en tête où ces bons ont été utilisés sont les restaurants avec take-aways et les pharmacies.

Création d'une commission du personnel : il y a maintenant une commission du personnel qui a été créée, composée de quatre représentants. Elle va signer une convention de fonctionnement en accord avec la Municipalité, ce qui lui permettra d'avoir des informations de la Municipalité en respectant bien entendu le secret de fonction. Et pour certaines choses, cette commission aura force de proposition que la Municipalité pourra accepter ou non. Mais il n'y a à ce stade pas de notion de codécision.



▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Point de situation de la rentrée scolaire : le cap des 1100 élèves a été dépassé. Il a donc fallu ouvrir deux classes supplémentaires. Les classes prévues pour l'UAPE au collège de la Croix-Blanche sont provisoirement déplacées dans l'ancien bâtiment Faucherre. Ces locaux ont été aménagés en urgence durant l'été pour répondre aux normes de l'office de l'accueil de jour des enfants. Aujourd'hui, ce local est utilisé non seulement par l'Association de l'accueil de jour d'Epalinges (AAEE) mais également par les pompiers qui ont un petit local à eux fermé et également par l'école de musique. Cette installation d'urgence s'avère donc extrêmement utile pour beaucoup d'associations. Suite à l'abrogation de la convention avec l'Etat des tâches administratives qui doivent être prises en charge par la Commune, cette dernière a donc repris l'organisation des camps, des transports scolaires - un bus supplémentaire a d'ailleurs été demandé en plus au fournisseur pour assurer les transports de collège à collège – et les devoirs surveillés où douze groupes ont été répartis entre les collèges de la Croix-Blanche, l'Ofréquaz et Bois-Murat.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Retard des travaux de l'Auberge communale et de la Salle des spectacles : les travaux de la Salle des spectacles ont du retard. L'ouverture de l'Auberge ne sera pas prévue avant fin octobre ou fin novembre. Le calendrier a passablement bougé suite au Covid et que la livraison des matériaux prend du retard.

FEEDD – Augmentation du fonds énergétique et création d'une nouvelle taxe communale : un plan climat a été demandé en juin de cette année par voie de motion. Pour pouvoir le concrétiser, il s'agit maintenant de revoir le financement du Fonds d'efficacité énergétique. Un préavis sera présenté en novembre pour vous proposer un mode de financement de ce Fonds. Cela répondra également à un postulat déposé par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Vente de vin de la Commune: il rappelle la vente de vin qui aura lieu ce samedi 25 septembre au petit foyer de cette même salle, de 9h00 à 10h00. Il y aura du vin blanc de 2018 qui sera vendu au prix de CHF 8.- la bouteille et du vin blanc de 2020 au prix de CHF 10.- la bouteille.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Patinoire synthétique provisoire: comme vous vous en souvenez, une patinoire provisoire a été installée pour la première fois durant 5 semaines entre décembre 2019 et janvier 2020. Au vu du succès rencontré, l'installation avait été prolongée d'un mois. L'année suivante a été moins favorable en terme de fréquentation, en partie en raison du Covid, mais aussi de la neige qui a empêché l'utilisation de la patinoire à plusieurs reprises et enfin à cause d'horaires un peu trop restrictifs. Cette année, la Municipalité souhaite répéter l'exercice et offrir à nouveau une animation hivernale pour les enfants, mais aussi pour les habitantes et habitants de la commune. Toutefois, les travaux de la grande salle et la présence d'échafaudages empêchent de l'installer à l'endroit habituel.



Après quelques hésitations, l'emplacement a finalement été choisi près de la piste de luge, en face du collègue de l'Ofréquaz, permettant ainsi de regrouper sur ce site les sports d'hiver. La patinoire sera accessible librement durant toute son installation, sous réserve de la luminosité. La surveillance par un ou une étudiante qui gèrera l'éclairage et la location de patins sera quant à elle proposée durant quelques heures tous les jours sauf les jours fériés. Une inauguration festive sera prévue le vendredi 10 décembre et vous recevrez de plus amples informations par le biais du SORTIR de novembre. Pour que cette patinoire puisse bénéficier au plus grand nombre, en particulier aux classes avant et après les vacances scolaires, nous avons prévu une location de l'installation durant 8 semaines, ce qui augmente un peu son coût. Initialement budgété à CHF 25'000.-, le coût sera de 32'000.-, mais cela correspond en fait au prix qui avait été payé durant la première saison en 2019-2020. La Municipalité espère que cette animation sportive sera appréciée par la population et un bilan de l'utilisation et de la satisfaction sera réalisé à fin janvier qui permettra de décider de la reconduite ou non de cette animation hivernale l'année prochaine.

Mise en consultation du PDCom au mois d'octobre : selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), l'établissement d'un plan directeur communal (PDCom) est obligatoire pour les communes qui se trouvent dans un périmètre compact d'agglomération, ce qui est le cas d'Epalinges. Il sert d'instrument de travail à la révision du plan général d'affectation (PGA). Il s'agit d'un énorme travail qui a nécessité plusieurs années et qui résulte en un document de 250 pages. Une démarche participative a initié le travail en 2017 et, dans la mesure du possible, les différentes demandes émanant des représentants de la population et des partis politiques ont été traduites dans ce document ainsi que celles de la commission d'urbanisme. Une présentation à l'ensemble de la population est rendue difficile d'une part en raison des conditions sanitaires et d'autre part en raison du caractère très touffu de ce sujet. Pour répondre au mieux, et de façon personnalisée aux différentes demandes qui ne manqueront pas de survenir, le service d'urbanisme a prévu d'une part d'étendre la période de consultation de 4 à 6 semaines et d'autre part de proposer une permanence de quelques heures par semaine où les palinzards et palinzards pourront venir consulter les documents et obtenir des réponses à leurs questions. La population sera informée des jours et horaires de consultation par un flyer qui sera envoyé à la fin du mois. Tous les documents utiles seront disponibles sur le site internet de la commune pendant la période de mise en consultation, dès le 2 octobre. Une séance de restitution du PDCom aux 33 personnes qui ont participé à la démarche participative sera également organisée. Il est important de relever qu'un PDCom peut faire l'objet d'observations, mais pas d'opposition. Après cette consultation auprès de la population, le PDCom sera bien sûr soumis au Conseil communal pour approbation, puis à l'autorité cantonale.

Sondage de l'office de la communication et de la culture sur l'offre culturelle à Epalinges : le Service de la communication et de la culture a souhaité réaliser un sondage auprès de la population pour voir dans quelle mesure l'offre culturelle de la commune correspond ou non à leur attente. Ce sondage permettra d'orienter au mieux le travail de la commission d'animation au cours de la législature.

Un lien pour avoir accès à ce sondage figurera dans le prochain SORTIR d'octobre. Des exemplaires papiers seront également disposés dans différents endroits de la commune. Nous avons prévu une période de consultation assez courte et je vous remercie d'une part d'y répondre et aussi de faire suivre l'information dans vos cercles privés.



4. ENTRETIEN DE COLLECTEURS EC ET EU – DEMANDE D’UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 15/2021.

Le Président donne la parole à M. Mazyar Yosefi, président rapporteur de la Commission chargée de traiter ce dossier, pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la Commission ad hoc pour son travail.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Au vote, le préavis 15/2021 est accepté à une large majorité, moins 1 voix contre et 1 abstention.

5. ARRÊTÉ COMMUNAL D’IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2022-2023 PRÉAVIS N° 20/2021.

La parole est donnée à M. Michael Crottaz, pour la lecture du rapport de la Commission des finances (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que la Commission des finances pour son travail.

La discussion est ouverte.

M. François Puricelli, au nom du groupe PLR, tient à féliciter la Municipalité d’avoir proposé le maintien du taux t’imposition inchangé pour la période 2022-2023. La stabilité est une bonne nouvelle pour nos concitoyens contribuables, elle contribuera sans doute également à l’attractivité de notre commune. Comme vous le savez, le groupe PLR attache une importance particulière à l’équilibre des finances de notre communauté, c’est en quelque sorte son ADN.

La parole n’est plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote du préavis 20/2021.

Au vote, le préavis 20/2021 est accepté à l’unanimité.

6. FIXATION DES PLAFONDS D’ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 – PRÉAVIS N° 21/2021.

La parole est donnée à M. Michael Crottaz, pour la lecture du rapport de la Commission des finances (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que la Commission des finances pour son travail.

La discussion est ouverte.



M. Michael Mäder remercie chaleureusement la Commission des finances et ses membres, ainsi que la Municipalité pour l'établissement de son rapport et ces explications. Des finances saines sont importantes pour la commune comme pour notre population. Le principe d'un plafond d'endettement est un garde-fou visant à maintenir des finances saines à long terme. La Municipalité demande à avoir une marge de manœuvre importante en la matière, en optant pour le maximum. Ce préavis existant a été accepté par la majorité de la Commission des finances, mais ne convainc ni lui, ni son groupe. Bien sûr qu'il serait plus simple de pouvoir investir « au-cas-où », mais à leur avis, on doit faire preuve de vigilance, il s'agit bel et bien des impôts de Madame et Monsieur tout le monde.

Il cite une phrase dans le rapport qu'il salue : « Tous les commissaires pensent qu'il faut rester très prudents en matière d'endettement. Il faudra donc examiner de manière critique et très attentive toutes les futures demandes d'investissement au niveau du Conseil Communal. »

Bien sûr, des investissements importants nous attendent, certains ont déjà été décidés et d'autres sont à venir. Mais on doit bien veiller à fixer des priorités, à ne pas faire exploser la dette afin de réduire les frais d'intérêt et de limiter l'addition finale qui sera à payer par les prochaines générations. La politique doit investir de manière ciblée, réfléchie et intelligente. L'année dernière nous étions toutes et tous confrontés à la pire pandémie depuis un siècle, cela nous a bien montré qu'on doit être prêt à dépenser le moment venu – on touche du bois – beaucoup d'argent en même temps. En augmentant le plafond d'endettement de CHF 110'000'000.- à CHF 140'000'000.-, nous réduisons notre marge de manœuvre en cas d'une nouvelle « catastrophe ». Peut-être a-t-on déjà dépensé l'argent et du coup il n'y a plus aucune marge de manœuvre pour faire des dépenses nécessaires le moment venu. Selon le rapport, même si on devait payer (ce qui lui semble être très peu probable) tous les investissements prévus dans la législature 2021-2026 par moyen des dettes, le montant s'élèverait CHF 115'000'000.-. Comment peut-on alors justifier un plafond d'endettement qui est CHF 35'000'000.- plus haut ? En plus, le canton de Vaud prévoit un plafond d'endettement maximale de CHF 140'000'000.-, il s'agit bien d'un montant maximal et il serait malgré tout bien de rester en-dessous de cette somme. Du coup, ce n'est pas compréhensible que la commune d'Epalinges prenne le risque de planifier dans le préavis 21/2021 avec un plafond d'endettement au plafond supérieur.

C'est pour toutes ces raisons que lui et son groupe des Vert'libéraux vous propose un amendement au préavis 21/2021 consistant à limiter le plafond d'endettement à 110 millions comme dans la législature précédente.

M. Guillaume Graf précise que le plan d'investissement se trouve à la fin du budget 2021. Personnellement, lorsqu'il l'a examiné, il n'a pas trouvé où il y avait lieu de couper 5 millions dans les investissements, il ne va donc pas soutenir l'amendement des Vert'libéraux.

M. Vincent Von Siebenthal, pour sa part, va également s'opposer à cet amendement. Il rappelle que le plafond d'endettement est un plafond maximum à ne pas dépasser mais on n'est pas obligé d'aller jusque là. Les personnes qui ont la haute main sur les finances de la commune et des investissements qui seront décidés par la Municipalité, c'est nous, le Conseil communal. C'est nous qui devons assumer ce rôle de surveillance. En cette période de COVID, l'avenir est encore incertain dans ce domaine, il est préférable de laisser une certaine marge de manœuvre à la Municipalité pour faire les investissements qui pourraient être nécessaires en fonction des circonstances. Il invite également le Conseil à s'opposer à cet amendement.

M. Erich Dürst répète un certain nombre d'arguments évoqués dans le cadre de la Commission des finances. Il faut effectivement rappeler que le plafond d'endettement n'est pas un objectif d'endettement ni une planification financière. Personnellement, il est préférable d'avoir un peu



plus de marge, cela n'oblige en rien à procéder à des investissements, à des dépenses, à des endettements. Comme évoqué, le plafond d'endettement est une marge de manœuvre que nous ne donnons pas à la Municipalité mais à nous-même. Il s'agit de notre compétence. Si nous diminuons les montants, nous diminuons notre marge de manœuvre. Ce n'est à son sens pas nécessaire car notre Conseil est suffisamment avisé, lors de chaque vote sur le budget, de prendre les décisions sur les finances de la commune. Face au COVID, si nous devons nous retrouver devant une nouvelle situation d'urgence qui nécessite tout d'un coup de procéder à des dépenses imprévues, comment pourrions-nous réaliser ces dépenses si nous avons déjà atteint le plafond d'endettement ? Cet argument plaide en faveur d'un maintien tel que proposé par la Commission des finances. Il invite également à soutenir le préavis sans l'amendement.

M. Félix Schmidt. Si la Confédération et le canton de Vaud ont des finances aussi saines, c'est qu'on a pris des garde-fous en matière financière, en matière de déficit, en matière de surendettement. Ceux-ci ont permis de rétablir des finances correctes dans le canton de Vaud et à la Confédération d'avoir des finances aussi saines qui permettent de gérer cette crise COVID avec autant de succès du point de vue financier et de l'emploi. Ces garde-fous sont désagréables lorsqu'il faut les appliquer. Mais ils sont très importants pour les générations suivantes, pour éviter de toujours reporter les problèmes. Ici, on nous propose un garde-fou qui nous obligera à faire des priorités. Mais mettre ce garde-fou à un niveau aussi élevé que ce que nous avons jusque là et qui n'a pas été utilisé lui semble bien suffisant. Il propose de maintenir un vrai garde-fou et non une porte ouverte à toutes les dépenses.

M. Michael Mäder. Par rapport à la crise COVID, faisons une prévision en cas d'autres soucis ou autres catastrophes. Si on a ce plafond d'endettement à CHF 140'000'000.- et que le Conseil décide de voter au fur et à mesure jusqu'à arriver à CHF 135'000'000.-, il reste 5 millions de marge. Comment pourrait-on ensuite expliquer au Conseil d'Etat vaudois que l'on a encore besoin d'une dizaine ou quinzaine de millions supplémentaires ? Car on sera dans ce cas bien au plafond maximal autorisé légalement.

M. Alain Monod, Syndic. Au nom de la Municipalité, il demande de refuser cet amendement. Il a de la peine à saisir cette dernière explication. S'agissant de cette demande que nous devrions faire au Conseil d'Etat et les formalités de cette demande, il est vrai que l'art. 104 du règlement nous permet d'aller devant le Conseil d'Etat en cours de législature pour solliciter une modification du plafond d'endettement. Comme pour le taux d'imposition, la Municipalité aurait voulu présenter une comparaison, même si comparaison n'est pas raison, par rapport à d'autres communes du Canton. Toutes les communes n'ont pas la même notion ou définition du début de législature car Epalinges est dans les premières Municipalités à présenter sa demande de plafond d'endettement. Si nous pouvions comparer avec d'autres communes, elles auraient exactement la même méthode de calcul, soit celle qui nous vient du Canton d'aller à environ 2x et demi le montant du budget. Ce n'est pas un chèque en blanc que vous donnez à la Municipalité, le Conseil reste maître de la situation, chaque investissement nécessite un préavis de la Municipalité qui est soumis au Conseil. Il rappelle également qu'il y a toujours eu à Epalinges une gestion saine et prudente des finances communales, pour preuve au mois de novembre sera présenté un budget qui tend pratiquement à l'équilibre.

M. Maurice Mischler, Municipal, rappelle que le plafond d'endettement a été rendu obligatoire pour empêcher que les communes soient mises sous tutelle. Dans le canton de Vaud, il y a quelques communes qui sont obligées de s'endetter pour payer les salaires. Ce sont des gestions malheureuses mais ce sont des situations qui peuvent aussi nous arriver.



Ces CHF 140'000'000.- ne viennent pas comme ça, cela doit être basé sur une analyse financière. Celle-ci a été faite et vous a été proposée. Si on arrive à un scénario catastrophe, nous aurons déjà assez de choses à faire entre nous que d'aller devant le Canton. Le risque qu'il peut y avoir c'est d'être mis sous tutelle. On en est de loi pas là mais l'idée n'est pas de se tirer une balle dans le pied et de se rendre handicapé avant de gérer les problèmes. La gestion des finances est basée sur la confiance. Le plan des investissements n'est pas un plan voté par le Conseil communal, c'est une orientation que la Municipalité se donne. Ce serait dommage de se priver d'un certain nombre d'opportunités, voilà pourquoi la Municipalité a fixé ce plafond d'investissement et de cautionnement.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de l'amendement de M. Michael Mäder.

Au vote, l'amendement est refusé avec 44 voix contre, 10 voix pour et 3 abstentions.

Il passe ensuite au vote du préavis 21/2021.

Au vote, le préavis 21/2021 est accepté à une large majorité moins 5 voix contre et 5 abstentions.

7. MOTION DÉPOSÉES PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNAL MIRKA AESCHBACHER DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ QUE LES PASSAGES PIÉTONS DE LA COMMUNE SOIENT SIGNALÉS PAR DES BANDES RAYÉES (SELON DIRECTIVES AVACAH), CECI AFIN DE FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES, MAIS AUSSI POUR LES « VALIDES » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, il ouvre donc la discussion sur le fond mais avant de donner la parole, il informe que notre ancienne collègue Mme Mirka Aeschbacher l'a prié de vous transmettre qu'elle acceptait la demande de la Municipalité, soit que sa motion soit transformée en postulat.

La parole est ouverte.

M. Alain Monod, Syndic. Effectivement, Mme Aeschbacher a confirmé qu'elle transformait sa motion en postulat et il a pu déjà lui dire que la Municipalité allait répondre favorablement à son texte. Des tests seront déjà effectués sur deux passages piétons, le premier qui se trouve entre le restaurant des Tramways et la Maison palinzarde et le deuxième entre la Coop et la pharmacie des Croisettes. Ce sont des passages piétons très fréquentés, qui nécessitent ce genre d'interventions. Ce ne sont pas des interventions qui sont lourdes et qui coûtent chers (env. CHF 350.- le passage), c'est donc tout à fait raisonnable. Par contre, le faire sur l'interface du M2 n'est pas nécessaire car les gens se déplacent en transports publics à cet endroit. Les chauffeurs des transports publics sont très attentifs aux malvoyants et aux personnes handicapées qui traversent.



La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération de la motion transformée en postulat.

Au vote, la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

8. MOTION DÉPOSÉE PAR LES MEMBRES DE LA COGEST 2020-2021 SUR LA POSSIBILITÉ DE MANDATER UNE ENTREPRISE EXTERNE DONT LA TÂCHE SERA D'IDENTIFIER LES BESOINS EN TERMES DE PRATIQUES INFORMATIQUES ET D'OUTILS NUMÉRIQUES À DÉVELOPPER AU SEIN DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DANS LE BUT D'OPTIMISER LA QUALITÉ DES PRESTATIONS EN FAVEUR DE LA POPULATION – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, il ouvre donc la discussion sur le fond.

M. Stéphane Bruneau. Bien que nouveau parmi vous, il a bien pris le temps de lire le rapport de la Cogest, dont le procès-verbal de visite du service informatique, et la motion concernée. Il est clair qu'il y a de nombreuses choses à voir et revoir au sein de l'informatique communale. Cependant, avant de vouloir mandater une entreprise externe, il y a plusieurs considérations à prendre en compte. La première, après discussion avec Monsieur Niklaus, est déjà de savoir exactement ce dont dispose notre administration communale. On ne construit pas des murs sans en avoir les fondations. Le SI communal est un empilement de briques sans en connaître tous les tenants et aboutissants. Le mécontentement que semble exprimer la Municipalité dans le rapport envers le principal prestataire en est un symptôme flagrant.

Le deuxième point porte sur le but même de ce type d'entreprise qui sera mandatée. Ayant commencé sa carrière d'informaticien dans ce type de société, la première chose qu'on demande à un consultant, c'est de vendre des prestations et services, même s'ils ne sont pas nécessaires. Autant faire un chèque en blanc. Il en a eu la preuve récemment lors de la demi-journée de test du nouveau système de comptage des bulletins de votes lors des scrutins. Ce serait un énième prestataire voulant nous vendre son portefeuille de solutions.

Concernant le point sur les formations du personnel, il lui semble que cela relève plus d'une concertation entre le chef de service et les Ressources Humaines.

Enfin, il lui semble qu'une réflexion globale de l'informatique communale doit être en priorité conduite par les concernés eux-mêmes, à l'instar de la réponse au postulat de Madame Crottaz sur lequel nous aurons bientôt à nous prononcer. A cette fin, la Municipalité s'est doté d'une commission consultative à laquelle il a l'honneur de participer mais il est convaincu que notre estimable Assemblée devrait elle-même se doter d'une commission permanente du numérique. La création de cette commission faisant l'objet d'une proposition de la part de M. Esteem Okoro et lui-même qu'il aura le plaisir de vous présenter plus tard ce soir.

En conséquence, il vous recommande, au nom du groupe des Vert'libéraux, de ne pas prendre en considération la motion déposée par la Cogest afin de pouvoir mettre à plat la situation actuelle et permettre aux commissions mentionnées d'effectuer le travail d'étude nécessaire.

M. Enzo Santacroce. Pour donner l'historique des travaux de la Cogest, l'idée n'est pas de dépenser inutilement l'argent public ou de mandater n'importe quel type de prestataire qui



viendrait nous vendre un portefeuille de prestations indues. Le texte de la motion parle simplement de la possibilité de mandater un intervenant externe. C'est précisément à la Municipalité d'étudier différentes possibilités qui s'offrent à elle, en consultation avec les responsables informatiques de la commune. Le texte de la motion précise bien qu'il n'y a aucune obligation de prendre un tel ou un tel. La Municipalité peut prendre son temps pour étudier les prestataires, le panel de possibilités et de venir avec des propositions ici devant le plénum et auxquelles nous adhérons ou non.

M. Alexandre Meier. Il y a quelques semaines, on apprenait que la ville de Rolle avait été piratée. Au départ, on apprenait que rien n'avait fuité, ensuite on apprenait qu'il n'y avait que des données de noms, ensuite des cartes de crédit sur le dark web. Plus tard, on apprenait que c'est un EMS du côté de Vevey qui s'est retrouvé aussi avec des données de pensionnaires sur le dark web. La cybersécurité est un domaine qui est très pointu et très compliqué. Même si nos employés font du bon travail, même si les experts qu'on a font du bon travail aussi, il ne faut pas oublier que dans la cybersécurité, on a en face de nous dix mille ou cent mille personnes qui essaient d'entrer dans votre système. Donc ça vaut la peine de dépenser cet argent pour quelqu'un qui s'y connaisse vraiment si on veut éviter qu'Epalinges devienne le prochain Rolle ou Vevey. Il recommande d'accepter la prise en considération de cette motion.

M. Esteem Okoro. Il travaille dans l'informatique depuis plusieurs années. La Cogest à raison sur le fond, on a réelement un problème avec l'informatique dans notre commune. Mais demander à une société externe d'analyser le problème va peut-être colmater certaines brèches mais ne va pas suffir. Il faudrait revoir de fond en comble notre cyberadministration, les processus en terme informatique. Pour pouvoir tout revoir, il faut se doter d'une commission qui a la capacité de réfléchir à chaque problème qui pourrait ensuite être résolu et d'avoir une réponse. Chaque conseiller à une valeur intrinsèque, qui veut faire évoluer la commune. Tandis que la société mandatée a un intérêt extrinsèque et mercantile. Il demande de refuser la prise en considération de cette motion.

M. Michael Crottaz. Il trouve l'idée de commission très bonne mais demande si la prise en considération de la motion empêche la création de cette même commission ?

M. François Puricelli. Il semble que nous pourrions accepter ces deux propositions. Ce que demande la Cogest est que l'on prenne le problème sérieusement. La Municipalité peut attendre des réflexions internes à la commune avec son service informatique comme le suggère les deux préopinants et ensuite regarder quels types d'entreprises existent sur le marché. C'est la Municipalité qui au fond aurait la main là-dessus. L'informatique est un outil de gestion, cela ressort du domaine de l'Exécutif. Si nous prenons la motion de la Cogest, cela n'empêchera pas la création de cette commission digitale au sein du Conseil mais c'est à la Municipalité d'orienter les choses. Elle peut très bien faire patienter la Cogest en attendant le résultat des réflexions internes à l'administration et les éventuelles offres qu'elle va recevoir des différentes sociétés sur le marché. Et faire un choix ensuite en consultant éventuellement cette nouvelle commission. La prise en considération de cette motion n'empêchera pas de créer cette commission sur le digital.

M. Marco Caffaro. Pour la Cogest, la proposition demande de réfléchir différemment que simplement au sein des services. La prise en considération ne donne pas d'orientation sur qui va faire cette étude mais ne doit pas être faite qu'à l'interne du service car cela n'ouvre pas assez de champs.



M. Alain Monod, Syndic, voudrait préciser que la Municipalité n'a pas attendu les cyberattaques de Rolle pour prendre certaines dispositions au sein de la commune quant à la sécurité informatique. Il y a des interventions tant au niveau de la sécurité que sur les installations informatiques. La commune est d'ailleurs en train d'obtenir la labélisation CyberSafe. Une formation à l'attention des collaborateurs aura également lieu prochainement, avec des tests pour voir leurs réactions face à des messages et de liens qu'il ne faudrait pas ouvrir. Il craint maintenant que donner un audit par une autre entreprise c'est brouiller les pistes ou alors donner quelques signaux incertains quant à la sécurité informatique de notre commune. Le risque zéro n'existe pas mais on a pris toutes les mesures possibles pour éviter qu'il puisse se passer quelque chose.

M. David Regamey a une remarque sur le libellé du titre de la motion déposée qui lui semble ne pas prendre en compte l'aspect sécuritaire. Comme l'a dit notre Syndic, cette motion vise à améliorer la qualité des prestations en terme de cyberadministration. Il n'est pas question ici de faire un audit de cybersécurité. Il est très sensible à cette question des cyberattaques, en particulier suite à ce qui s'est passé à Rolle. Il se demande s'il ne faudrait pas modifier le texte de cette motion pour inclure l'aspect sécuritaire. On verra ensuite ce que la Municipalité tirera comme conclusions et ce qu'elle recommandera au Conseil de faire puisqu'il doit seulement examiner la possibilité de mandater une entreprise externe. Donc peut-être que la conclusion et la recommandation que fera la Municipalité dira qu'il n'y a pas lieu de le faire puisque tout fonctionne bien à l'interne. Il propose qu'une modification soit apportée à cette motion pour inclure l'aspect sécuritaire. Il suggère aux personnes qui ont émis la motion de faire cet amendement.

M. Enzo Santacroce. Le libellé est bien d'améliorer la cyberadmistration. Dans le texte de la motion, dans le calendrier des travaux, le planing et la projection en vue d'améliorer la cyberadmistration, rien n'empêche que la Municipalité évoque ces aspects sécuritaires. L'idée est de maintenir ce libellé tout en tenant compte de ces aspects sécuritaires. Une motion demande à la Municipalité de prendre des mesures et de les appliquer. Elle est ensuite une marche de manœuvre pour fixer le calendrier des travaux et en intégrant ces questions de sécurité évoquées plus tôt. Il demande que cette motion soit prise en considération.

M. Esteem Okoro. Le problème de cette motion est qu'elle est contraignante au niveau où il faut forcément faire appel à un prestataire externe. Si on délègue cette tâche à la commission qui sera nommée, elle pourra décider de demander un audit externe. La commission pourra ainsi mettre en place des nouveaux outils afin de moderniser notre commune et faire un audit alors que tout ceci n'a pas encore été mis en place et sera un coup d'épée dans l'eau. On dépensera des sommes énormes pour rien du tout. Il préfère déléguer cette initiative à une commission dédiée à la modernisation de notre commune.

M. Erich Dürst est un peu perplexe face à cette discussion. Le Président nous a rappelé en début de séance les compétences de notre Conseil, de la Municipalité et la portée d'une motion. Une motion porte sur des compétences du Conseil, hors mandater une entreprise pour examiner le fonctionnement de l'informatique est clairement de la compétence de la Municipalité. Pour simplifier les débats et aller de l'avant et bien signifier à la Municipalité que c'est un sujet qui nous tient à cœur et sans entrer dans le débat de qui doit faire comment, il propose que le motionnaire transforme sa motion en postulat et qu'il soit pris en considération sous cette forme là.



M. Maurice Mischler, Municipal. Il y a une commission consultative de la Municipalité, la Commission de communication, où les discussions dévient également sur la cyberadmnisitation et la cybersécurité. Il conviendra de clarifier les missions de cette commission quitte à la scinder en deux et en faire une qui est purement communication et l'autre purement digitale. Il est clairement à discuter encore sur quelle manière cette discussion sera organisée. Il s'agit maintenant de faire avec les compétences disponibles à l'interne (yc le Conseil communal) et une fois que les choses seront mûres et qu'on arrive à quelque chose qui dépasse les compétences que ce soit de nos employés, de la Municipalité et des membres de la commission, qu'on puisse aller plus loin. La transformation de la motion en postulat permettrait de nouer la gerbe et de faire quelque chose de solide au niveau du cahier des charges et de ne pas directement se lancer dans un choix d'entreprise.

M. Stéphane Bruneau. Une chose n'a pas été prise en compte dans le travail de la Cogest, c'est mal connaître l'informatique que de dire que l'on pourra choisir un prestataire en ce qui concerne la cybersécurité et l'administration et système informatique et ainsi de suite. Ce sont de nombreux prestataires qu'il faudra demander à la Municipalité de solliciter, avec des coûts très élevés. Suite aux nombreux arguments avancés, cette motion n'a pas raison d'être pour l'instant.

Mme Marisa Dürst. En tant que membre signataire de cette motion, elle serait en faveur de transformer cette motion en postulat. Lorsque les membres de la Cogest ont déposé cette motion il y a quelques mois, il y avait déjà cette préoccupation de la cybersécurité et cyberinformatique et on se rend compte que c'est aujourd'hui à l'ordre du jour. La Cogest n'était pas au courant qu'il y avait une commission qui allait se former. Mais on peut travailler de concert, il y a une préoccupation commune de nous tous. Si cette motion est transformée en postulat, nous pourrions étudier les différentes possibilités pour faire évoluer notre commune dans le sens d'une amélioration. Le postulat pourrait élargir toutes les possibilités à l'interne, voir un certain moment à l'externe.

M. Fabien Loi Zedda. La Cogest avait fait une très bonne réflexion, il se le rappelle lors de sa présidence. Mais depuis il y a eu Rolle. La tempête médiatique et politique qui s'est levée après ces événements à modifier notre regard et nos réflexions. C'est en fonction de ces mutations qu'il encourage son collègue M. Enzo Santacroce à transformer la motion en postulat.

M. Enzo Santacroce. Effectivement, il entend les arguments intéressants et percutants des uns et des autres. Il rappelle que l'idée n'était pas de faire appel à un panel d'entreprises externes, il est du ressort de la Municipalité de décider. Il n'a pas d'arguments contre la transformation de la motion en postulat mais une motion signifie urgence dans ce domaine car la commune d'Epalinges à beaucoup de retard en informatique. Durant plusieurs années, on nous a expliqué que ces retards étaient dûs à diverses raisons liées au Canton, mais l'idée maintenant est d'agir. La motion a aussi une contrainte pour impulser une action plus rapide car du retard a été accumulé durant ces années et sa crainte est que si cette motion est transformée en postulat, on nous donnera une réponse avec différentes possibilités et qu'au final nous n'arrivons pas vers une action qui soit percutante. Nous avons vraiment besoin de rattraper le train dans ce domaine, que ce soit en informatique ou au niveau numérique. Ce qui arrive dans d'autres communes prouve que l'urgence est là. Le Conseil un instrument qui s'appelle la motion et qui demande à la Municipalité de prendre des mesures et pas seulement de répondre. L'idée n'est pas d'aller contre cette demande de transformation mais juste de prendre conscience de l'urgence. Comme l'a rappelé Mme Dürst, c'est une décision collective. Il conviendrait d'avoir les avis de tous ou



pourquoi pas de renvoyer la discussion de cette prise en considération à une commission, selon l'art. 63.

Le Président propose 5 minutes de pause afin que les membres signataires de cette motion qui sont présents puissent se consulter.

M. Enzo Santacroce. Après discussions, les membres de la Cogest 2020-2021 sont d'accord de transformer cette motion en postulat, avec cependant une demande à la Municipalité que la réponse soit donnée dans les 6 mois et que dans cette réponse il y ait une projection des travaux et des mesures qui seraient prises en vue d'améliorer la cyberadministration et la cybersécurité.

M. Stéphane Bruneau. Devant la transformation de la motion en postulat, les Vert'libéraux ne s'opposent plus à la prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité moins 1 voix contre et 6 abstentions.

9. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS HÄUSEL DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA CRÉATION, AVEC LA COLLABORATION DU CAP, D'UN SKATEPARK OU AU MOINS D'UNE RAMPE À PRIORI SITUÉE À LA CROIX-BLANCHE – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou remarque sur la recevabilité ?

Ce n'est pas le cas, il ouvre donc la discussion sur le fond.

M. Nicolas Häusel. Nous devons traiter la prise en considération de la motion qu'il a déposée au mois de juin concernant la création d'un skate park sur la commune d'Epalinges. Après discussion avec Mme Virginie Guisan, responsable du CAP, et M. Pierre Jolliet, Municipal en charge de la jeunesse, il souhaite retirer cette motion. En effet, le processus visant à la réalisation d'un skate park est en cours et se trouve même déjà bien avancé. Par ailleurs, un nouveau groupe de jeunes du CAP s'est formé afin de porter et d'orienter la création d'un skate park, d'une rampe ou tout du moins d'éléments permettant la pratique de ce sport. Le processus de la motion, avec une réponse formelle sous forme de préavis lui semble donc inadapté à la situation et pourrait prolonger et complexifier la réalisation de ce projet. La voie de l'interpellation et de la résolution lui semble aussi inadaptée pour traiter ce sujet séance tenante. Il souhaite donc déposer le vœu suivant en remplacement de la motion déposée :

Il demande que la Municipalité, en lien et en soutien avec le CAP, mette tout en œuvre pour la réalisation rapide d'un skate park ou d'éléments provisoires permettant la pratique de ce sport sur la commune d'Epalinges.



M. Pierre Jolliet, Municipal, remercie M. Häusel d'avoir raccourci l'administratif pour régler cette question. En effet, nous avons également la même volonté depuis des années et ce projet a été reporté plusieurs fois pour des questions de procédures judiciaires qui durent. La Municipalité va entreprendre toutes les démarches possibles afin de faire en sorte que ce projet puisse se réaliser. Il a vu les jeunes qui préparent ce projet, on ne peut pas encore demander à une génération d'ados d'attendre encore dix ans pour avoir un skate park. Ils ont fait le travail, c'est à la Municipalité de le développer. Le Conseil sera informé des démarches qui seront entreprises.

M. Nicolas Häusel remercie la Municipalité de sa réponse et d'aller dans ce sens.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ SI ELLE A MIS EN PLACE UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL AU SEIN DE SON ADMINISTRATION TEL QUE PRÉVU DANS LES DIFFÉRENTS TEXTES DE LOI Y AFFÉRANT.

La parole est donnée à M. Alain Monod, Syndic.

Comme le veut l'usage, Mme Cuendet Schmidt a reçu la réponse par courrier.

Force est d'admettre qu'à ce jour, rien n'a été entrepris dans ce domaine. Dès lors, la Municipalité a prévu la stratégie suivante :

- Emettre une directive interne établissant d'une part la position de la Municipalité à l'égard du harcèlement sexuel, d'autre part les démarches à suivre en cas de harcèlement sexuel (délai fin octobre 2021) ;
- Rédiger une circulaire d'information à l'intention des collaborateurs comprenant une définition claire du harcèlement sexuel au sens de la loi ainsi que son interdiction. La tolérance zéro sera rappelée (fin novembre 2021) ;
- Mettre sur pied une formation pour les cadres et les responsables pour les sensibiliser à la problématique (fin décembre 2021) ;
- Désigner une/des personne(s) de confiance ou une instance externe à la Commune à laquelle les collaborateurs pourront s'adresser en cas de problèmes et s'ils souhaitent garder l'anonymat (fin décembre 2021).

Pour élaborer cette stratégie, la Municipalité s'appuiera sur les recommandations présentes sur le site equality.ch. Il va de soi que si un cas devait se présenter dans l'intervalle, la responsable RH a.i. et le Syndic interviendront et s'appuieront sur une instance officielle.

La Municipalité tiendra au courant la Cogest et l'interpellatrice sur le suivi de ce dossier.

Mme Muriel Cuendet Schmidt remercie la Municipalité pour la réponse à son interpellation qui permettra de combler une lacune, ceci dans un délai relativement bref.

M. Nicolas Häusel rappelle le vœu déposé par M. Erich Dürst demandant que les rapports soient transmis à l'avance aux Conseillers. Il serait agréable que ce soit régulièrement le cas.



M. Alain Monod, Syndic, répond que le vœu de M. Dürst n'a pas échappé à la Municipalité et qu'il sera appliqué à l'avenir.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DES MEMBRES DE LA COGEST DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE ADÉQUATION ENTRE LES EFFECTIFS DES ASP ET DE LA GENDARMERIE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION EN TERMES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Le Président donne la parole à M. Alain Monod, Syndic.

Comme le veut l'usage, les membres de la Cogest ont reçu également la réponse par courrier.

Le Président de la COGEST 2020-2021, M. le Conseiller communal Enzo Santacroce a posé trois questions quant à la coordination des actions des ASP et de la gendarmerie vaudoise.

1. Est-il possible d'obtenir le cahier des charges précis des ASP ?

Réponse : Le cahier des charges sera produit à la COGEST 2020-2021.

2. Serait-il judicieux de renforcer davantage la coordination entre la gendarmerie et les ASP ?

Réponse : La coordination entre la gendarmerie et les ASP est constante et les contacts avec le poste de Gendarmerie du Poste du Mont-sur-Lausanne se font chaque semaine au minimum et/ou à chaque fois que cela est nécessaire. Un entretien mensuel avec le Chef de région, le responsable du poste du Mont et son adjoint permet de fixer les objectifs locaux.

3. Sur la base des interventions de la gendarmerie en 2020 à Epalinges, existe-t-il des éléments objectifs qui permettraient de renforcer sa présence via un élargissement de ses jours de permanence ?

Réponse : La gendarmerie intervient quotidiennement à Epalinges dans le cas des missions de Police secours ; notons aussi qu'un nombre important de patrouilles préventives sont mises en œuvre par la gendarmerie, chaque semaine à Epalinges. Le Poste du Mont-sur-Lausanne auquel nous sommes rattachés couvre les communes de Jouxens, Romanel, Cheseaux, le Mont-sur-Lausanne et Epalinges. Il est donc, en l'état, difficile d'exiger une présence accrue du poste mobile. Mais le fait que ce véhicule soit stationné la nuit dans notre commune permet une présence en début de matinée et en fin de journée. Ceci nous a été utile à maintes reprises.

Par contre, et sans dévoiler trop de précisions à ce sujet, le poste mobile est présent régulièrement dans un quartier des hauts de la commune qui nous vaut quelques soucis quant au bruit nocturne.

A l'heure actuelle, la Municipalité estime que le nombre d'ASP est suffisant. Il rappelle qu'on a doté le poste d'un effectif supplémentaire au 1^{er} janvier 2020 et qu'auparavant une secrétaire réceptionniste a été engagée pour décharger les tâches administratives de nos ASP afin d'avoir une présence accrue sur le terrain. Comparaison n'est pas forcément raison, mais le Mont-sur-Lausanne qui a 500 habitants de moins que nous emploie trois ASP, on en a quatre. Pour les grandes communes délégatrices : Payerne, 10'000 habitants pour 7 ASP, avec d'autres compétences comme les contrôles des parkings, etc. Gland, 13'000 habitants à 5 ASP.



12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Stéphane Bruneau. L'informatique et le digital en général sont devenus des outils inévitables dans la vie d'une commune tant pour son fonctionnement que pour sa communication. A l'heure où les technologies évoluent très vite et les systèmes sont de plus en plus vulnérables, Rolle est un bon exemple, il semble important que nous puissions décider de nos infrastructures et outils de communication sans être soumis au bon vouloir de prestataires externes sans aucun contrôle.

Ces prochains mois et prochaines années vont nous mettre devant de nombreux défis : cybersécurité, e-administration, formation du personnel communal aux nouveaux outils, réseaux de communications etc etc, la liste est longue et sera toujours mouvante en fonction des avancés et obsolescences technologiques. Par exemple, nous aurons à nous prononcer prochainement sur la réponse au postulat de madame Crottaz sur le label cyber-safe. Autant de sujets qui méritent un suivi constant de la part du Conseil.

Nous sommes conscients que nous ne sommes pas tous des spécialistes des nouvelles technologies, et c'est justement la force de cette Assemblée, c'est d'avoir des connaisseurs et des utilisateurs pouvant mesurer, en s'appuyant le cas échéant sur des avis externes, les besoins et les actions à mener.

En conséquence, il nous semble important que le Conseil communal se dote d'un outil pouvant travailler sur ces questions de façon permanente. C'est pourquoi, M Esteem Okoro et lui-même, sollicitent une prise en considération de la motion portant sur la création et l'installation d'une commission permanente d'informatique et numérique au sein du Conseil.

Mme Patrizia Vinciguerra dépose une interpellation concernant les passages piétons. Elle a eu le privilège durant ces 4 dernières années d'accompagner les enfants du Pédibus de la ligne n°2 reliant le Raidillon à l'Ofréquaz. Chaque année, un petit nombre d'enfants nouvellement scolarisés se joignent au Pédibus, tandis que d'autres, gagnent en indépendance et font seuls le trajet. En tant qu'accompagnants, nous les y préparons au mieux et rendons attentifs ces enfants de 7 ou 8 ans aux endroits dangereux. Néanmoins, certains aménagements devraient encore être planifiés pour s'assurer de la sécurité de nos très jeunes concitoyens. Il est un endroit qui nécessiterait, selon l'avis de plusieurs, une réflexion. Il se situe au niveau du passage piéton à la sortie de la cour du côté du chemin de Mon-Repos. En effet, le virage de la route est à 90° et la visibilité est très mauvaise. Les enfants quittant la cour patientent pour traverser, cachés derrière une série de voitures parkées. Ils ne mesurent pas plus d'1m30 et ne sont donc pas visibles pour les automobilistes arrivant de leur gauche. De plus, certains conducteurs sont distraits, car à la recherche d'un endroit pour se garer, quel que soit cet endroit d'ailleurs.

Par cette interpellation et au vu de ce qui précède, elle aimerait poser les questions suivantes à la Municipalité :

Quels aménagements seraient envisageables pour que les enfants quittant la cour de l'Ofréquaz et empruntant le passage piéton sur le chemin de Mon-Repos soient plus en sécurité ? Des chicanes sont-elles envisageables ou serait-il possible de réduire le nombre de places de parc adjacentes au passage piéton ?

L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers, elle est transmise à la Municipalité.

M. Julian Pidoux dépose une interpellation. On apprenait mi-août que la commune de Rolle avait été victime, en mai dernier, d'une cyberattaque d'ampleur qui a paralysé son système informatique durant près de deux semaines. Une rançon, jamais payée, avait même été demandée par les hackers. Dans ce contexte, il apparaît désormais que Rolle n'est pas un cas



isolé et ne serait que la partie visible de l'iceberg. De manière générale, les collectivités publiques - et la Suisse n'est pas une exception - apparaissent comme étant assez vulnérables et seraient, selon les experts, en train de devenir des cibles privilégiées pour les pirates du web. Selon l'Union des communes vaudoises, nombre de petites communes auraient en effet subi des attaques similaires.

Au vu de ce qui précède, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- L'administration communale d'Epalinges a-t-elle déjà été victime d'une cyberattaque ou en a-t-elle déjà déjoué une ?
- A la lumière des récents incidents, qui précipitent une réalité inquiétante, quelle est la solidité des réseaux de la commune d'Epalinges à résister aux pirates du web ? Quels sont les résultats des audits les plus récents ?
- Y-a-t-il un protocole d'urgence établi en cas d'une cyberattaque qui paralyserait les réseaux de la Commune, par exemple en cas de demande de rançon ?
- les employés communaux sont-ils formés pour déjouer les tentatives, souvent sophistiquées, de phishing qui se révèlent fréquemment être la porte d'entrée des hackers ? Bénéficient-ils de formations continues en la matière ?
- Au vu des moyens importants dont disposent les organisations criminelles sur le web, souvent bien supérieurs à ceux des collectivités publiques, existe-t-il des synergies sur les plans communal, cantonal et fédéral pour renforcer la sécurité informatique ?

Il remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Michael Mäder remercie tout d'abord tous les collègues qui s'inquiètent de la cybersécurité de notre Commune. Il a une question presque similaire aux questions posées par M. Pidoux. Est-ce que la Municipalité a pris une décision à l'interne en cas d'attaque réussie de la part des hackers ?

L'interpellation de M. Pidoux est soutenue par plus de 5 conseillers, elle est transmise à la Municipalité.

Mme Marisa Dürst dépose un postulat sur la réduction des déchets à Epalinges.

C'est un fait, les Suisses sont de gros producteurs de déchets. Chaque habitant produit environ 703 kg de déchets urbains par an. Le Palinzard, périodique de ce mois de septembre, vient de publier les statistiques des déchets urbains pour notre commune et pour le canton de Vaud. Même si les chiffres d'Epalinges et du Canton sont meilleurs que ceux de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que la masse de déchets est phénoménale. Non seulement elle représente un gaspillage sur le plan économique mais elle constitue également une grave atteinte à l'environnement et aux ressources naturelles. Depuis plusieurs années, la Municipalité a déployé des efforts importants pour moderniser la déchèterie et améliorer les points de collecte. Par ce postulat, elle invite à adopter une politique proactive en matière de réduction des déchets en agissant sur quatre leviers. Le premier consiste, pour l'administration communale, à adopter une politique exemplaire en matière d'achats de biens et de services. Lors de toutes décisions d'achat, y compris l'élaboration de projets de construction, il s'agit de considérer l'entier du cycle de vie des produits afin de minimiser la production de déchets. Ceux qui demeurent malgré tout inévitables doivent pouvoir être recyclés.

Le deuxième volet concerne le soutien aux associations locales. La Directive 2021 du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable prévoit de soutenir financièrement les associations de la commune et les groupes de citoyens menant des projets de développement durable ayant un impact sur la commune. Or l'expérience lui a montré que les associations ne



connaissent pas toujours l'existence de cette mesure. Elle souhaiterait que la Municipalité les en informe de façon explicite et les encourage à mener des projets de développement durable. Pour une association à but non lucratif, se lancer dans le remplacement de la vaisselle en plastique par du matériel biodégradable, par exemple, génère des frais supplémentaires. Ce choix devrait être fortement encouragé et le surcoût pris en charge par le FEEDD.

Par ailleurs, elle souhaiterait que la Municipalité entame un dialogue constructif avec les grandes surfaces siégeant à Epalinges. L'objectif étant de réduire le volume des déchets et, d'autre part, d'améliorer les points de collecte sélective pour les déchets apportés par leurs clients. Ce dernier point fait écho à l'observation faite par la COGEST 2020 sur la gestion des déchets. L'article 8, alinéa 6 de notre règlement communal sur la gestion des déchets précise d'ailleurs que « les magasins de grande distribution, centres commerciaux et entreprises analogues, sont tenus de mettre à la disposition de leurs clients, à leurs frais, les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment. » Aujourd'hui, force est de constater que les installations de collecte et de tri de ces magasins de grande distribution ne suffisent pas à absorber le volume et la diversité des déchets.

Enfin, elle tient à remercier la Municipalité de mettre à disposition du citoyen, sur son site Internet, des informations sur les filières d'évacuation des déchets communaux et sur les méthodes de tri. Pour aller plus loin dans ce sens et sensibiliser davantage la population, elle suggère que des séances d'information publiques sur cette thématique soient organisées, ainsi que des visites de la déchèterie, de Tridel ou encore de la compostière.

Le meilleur déchet est effectivement celui qui n'existe pas. S'il n'est pas toujours possible de s'en passer, il est de notre devoir collectif d'en réduire son volume. Par ce postulat, elle demande à ce que la Municipalité élabore un plan d'action visant à réduire fortement le volume des déchets produit dans notre commune. Elle invite à soutenir ce postulat et remercie l'Assemblée de son attention.

Mme Marisa Dürst dépose un postulat pour plus de matériaux naturels, durables et locaux dans les constructions et les rénovations.

Notre amour pour le béton est devenu sans limite. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, époque qui a vu naître le béton armé, on ne compte plus le nombre de projets d'infrastructures et de constructions réalisés avec ce matériau. Notre dépendance est devenue telle qu'aujourd'hui, une maison individuelle ou collective est composée, en moyenne, de 60% de béton.

L'impact du béton sur l'environnement est non négligeable. A lui seul, il est responsable d'un peu plus de 5% des émissions de CO₂ en Suisse. Lors de sa fabrication, il nécessite de grandes quantités d'eau et de granulats, notamment du sable, une ressource qui tend à se raréfier dans certaines zones du monde, provoquant des catastrophes environnementales. Par ailleurs, dans les villes, le tout béton amplifie le phénomène d'îlot de chaleur.

Même s'il paraît utopique et irréaliste de renoncer au béton, il est toutefois indispensable d'en limiter son utilisation et d'encourager d'autres matériaux naturels, durables et locaux. Durant des millénaires, le bois, le chanvre, la paille, la terre crue et les briques cuites, pour ne citer qu'eux, étaient légion. Aujourd'hui, ils ont quasiment été évincés par le béton.

Issus d'une source renouvelable, ces matériaux naturels présentent de nombreux avantages. Ils sont, entre autres, recyclables, non toxiques pour l'écosystème et les êtres vivants et présentent un faible impact sur l'environnement.

Par ce postulat, elle demande à la Municipalité d'adopter le principe d'exemplarité pour les bâtiments lui appartenant. Ce principe vise à privilégier la rénovation des bâtiments plutôt que leur démolition, à promouvoir l'utilisation de matériaux naturels, durables et locaux et enfin à prendre des mesures rationnelles pour éliminer et recycler les déchets de chantier.



D'autre part, elle souhaite que le futur Plan directeur communal et le futur Règlement du Plan d'affectation d'Epalinges, actuellement à l'étude, favorisent l'utilisation des matériaux naturels, durables, locaux, recyclés et recyclables lors des nouvelles constructions, des rénovations de bâtiments et d'ouvrages d'art. Dans ces deux plans, elle invite la Municipalité à réfléchir à des mesures concrètes d'encouragement qui peuvent, par exemple, se traduire par l'attribution d'un bonus de droits à bâtir dans le calcul des coefficients d'occupation ou d'utilisation du sol pour les bâtiments neufs ou rénovés. Cela peut aussi être une incitation à utiliser un certain pourcentage de matériaux naturels et locaux lors de rénovations ou de constructions de bâtiments.

Face à la croissance démographique dans le canton de Vaud en général et dans notre commune en particulier, face aux projets urbanistiques qui foisonnent un peu partout, nous devons placer la question des matériaux de construction au centre de nos réflexions. Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Il est aujourd'hui de notre responsabilité, vis-à-vis des générations futures, d'encourager toutes solutions qui visent à réduire les émissions de CO2 et les impacts sur notre environnement.

Par ce postulat, elle demande à ce que la Municipalité engage une politique proactive en matière de matériaux naturels, durables et locaux dans notre commune. Elle invite à soutenir ce postulat et remercie l'Assemblée de son attention.

M. Alano Cauderay dépose le postulat suivant : « Les pesticides au débarras, des jardins plus vivants ! ».

On le sait aujourd'hui, si l'on veut préserver notre habitat, il est nécessaire de modifier notre comportement vis-vis de tous ceux qui le partagent avec nous, soit la flore et la faune de nos régions. A défaut, c'est la disparition programmée de notre écosystème. Jusqu'à présent la commune s'est engagée dans cette évolution en bannissant l'usage des pesticides et en favorisant la biodiversité sur ses propriétés. Or, si l'on veut parvenir à un certain résultat il faut que les particuliers (urbanistes, architectes, paysagistes, jardiniers, entreprises, gérances, propriétaires d'immeubles, associations, habitants) évoluent aussi vers des actions plus respectueuses de l'environnement. Pour cela, il faut les encourager à faire leur part, aussi modeste soit-elle, car ils sont souvent forts démunis face à cette transition. Ceci étant, le soussigné demande à la Municipalité d'étudier une proposition de stratégie susceptible d'inviter les habitants à faire table rase des pratiques inadéquates, en renonçant aux produits phytosanitaires, et en offrant en contrepartie des outils susceptibles de les accompagner dans cette évolution.

En guise de propositions, voici quelques actions qui pourraient, par exemple, être entreprises :

- Mettre sur pied des journées de récolte des produits phytosanitaires à éliminer.
- Offrir un pack contenant un mélange d'argile, de terreau et de graines de fleurs indigènes, afin de contribuer au redéploiement de la biodiversité dans les zones bâties.
- Organiser des séances-débats sur le sujet.
- Offrir des conseils par les jardiniers de la commune.
- Mettre à disposition des gens qui manifestent un intérêt pour cette transition un guide d'alternatives aux pesticides de synthèse. On pourrait s'inspirer, par exemple, du guide en 15 actions édité par l'office de l'environnement du canton du Jura. La ville de Lausanne a également édité une brochure dont on pourrait s'inspirer.
- Distribuer le guide aux architectes qui font une demande de permis de construire.
- Attribuer des sigles à placarder aux gens qui s'engagent dans cette démarche.



Merci d'avance à la Municipalité de bien vouloir se pencher sur cette question si elle est prise en considération.

M. Erich Dürst dépose un postulat « Pour une information transparente des citoyens ».

L'information est un enjeu crucial dans notre société, la transparence des autorités un gage de crédibilité des institutions. Les deux sont essentielles à la démocratie. Dans cet esprit, il souhaite, par le biais du présent postulat, encourager la Municipalité à informer de manière systématique le public des décisions qu'elle prend.

La loi sur l'information, à son article 3, stipule :

« Les autorités informent sur leurs activités d'intérêt général et elles développent les moyens de communication propres à expliquer leurs objectifs, leurs projets, leurs actions, ainsi qu'à faciliter les échanges avec le public. L'information est donnée de manière exacte, complète, claire et rapide. »

L'obligation d'informer ressort donc de la loi. Reste à savoir quelles sont les activités de la Municipalité « d'intérêt général ».

Personnellement, il pense que toute décision de la Municipalité – à quelques exceptions près liées par exemple à la protection de la sphère privée - mériterait d'être portée à la connaissance du public. En effet, pour lui, toute l'action de la Municipalité est d'intérêt pour la population.

Le Conseil d'Etat siège en règle générale les mercredi. Les jeudi, il publie le résumé des décisions prises la veille. Il pense que notre commune devrait s'en inspirer. Les outils modernes de communication rendent en effet la publication aisée et rapide, et ne génèrent pas de coût supplémentaire significatif.

Dans ce sens, il propose de demander à la Municipalité de dresser un rapport sur sa politique de communication à l'adresse des citoyens.

Il remercie l'Assemblée de son attention et invite d'ores et déjà de soutenir, lors de la prochaine séance, la prise en considération de son postulat.

M. Félix Schmidt à deux questions à l'attention de la Municipalité.

La première concerne le dépôt d'entreprise sur le terrain du Closolet. Début 2019, nous avons accepté un préavis concernant des travaux de collecteurs, notamment dans le secteur du Polny. Selon le planning ces travaux devaient se terminer d'ici la fin de l'été 2019. Par ailleurs d'autres travaux, probablement liés aux SI de Lausanne ont été entrepris vers cette même période sur le haut du chemin du Polny. L'entreprise Barbey a établi un dépôt provisoire de machines et matériaux sur la parcelle du Closolet, en bordure du chemin de Montéclard. Depuis lors, ce dépôt s'est maintenu et a été même augmenté récemment à environ 400 m² alors que les délais mentionnés sont dépassés depuis 2 ans et que les travaux sur le haut du Polny sont terminés depuis longtemps. Ce quartier n'est manifestement pas affecté en zone industrielle vouée aux dépôts d'entreprise de construction. On peut comprendre le besoin de dépôt provisoire pour des travaux, mais le principe du provisoire est d'être de durée limitée.

Par ailleurs, les mesures légales de protection des sols doivent être respectées, et renforcées d'autant si le dépôt dure longtemps. Il s'agit en particulier d'éviter le compactage des sols qui peut détruire irrémédiablement leur qualité.

Finalement, le maintien d'une surface de dépôt au centre de notre commune est de nature à fausser la concurrence entre les entreprises soumissionnant pour les travaux dans la commune.

Mes questions sont les suivantes :

- Quand ont été données les autorisations d'un tel dépôt, pour quelle surface et pour combien de temps ?
- Jusqu'à quand vont encore durer ces dépôts industriels ?
- Est-ce qu'il a été contrôlé que ces dépôts ne sont pas utilisés pour d'autres chantiers que



les chantiers initialement prévu ?

- Quelles sont les mesures de protection des sols qui ont été imposées à l'entreprise et sont-elles respectées ?

La deuxième question porte sur le plan de quartier Maison Ronde.

Le plan de quartier Maison Ronde a été mis à l'enquête par la Commune de Lausanne. Ce plan de quartier se situe sur le territoire lausannois mais il jouxte notre commune et aura des influences sur la qualité de vie de nos habitants. En effet, il se situe le long de la route de Berne, à gauche en montant, sur les terrains protégés actuellement par des parois vitrées anti-bruit, en face d'Aquatis. Le projet prévoit une densification importante, essentiellement par de l'habitation. La surface de plancher serait de 8'191 m², représentant une augmentation de 25% par rapport au maximum possible selon le PGA. Le nombre d'habitants passerait de 20 à 160 habitants environ. Le nombre de places de parc prévu est de 52 contre 17 actuellement.

Il ne nous appartient pas de juger si l'implantation d'habitations dans un quartier aussi touché par le bruit de la route de Berne et de l'autoroute est une bonne idée, mais il nous appartient de considérer les effets du trafic induit et du paysage sur notre commune.

L'accès se fera uniquement depuis la route de Berne, sans possibilités de tourner à gauche. Ceci signifie que les habitants désirant rentrer chez eux depuis Lausanne ou depuis l'autoroute devront trouver une solution pour rebrousser chemin. Il est à craindre que ceci conduise les habitants à venir tourner sur Epalinges, soit au carrefour des Croisettes, soit sur l'un des giratoires du bas de la commune, engendrant un surcroît de trafic sur ces carrefours déjà chargés.

Par ailleurs, le projet de plan de quartier mentionne la construction de bâtiments depuis 696m jusqu'à une altitude de 720m, sans compter les éventuelles superstructures jusqu'à 2m. En comptant 3m par étage, cela veut dire que le projet permettrait 8.7 étages de constructions. Cela est bien au-delà de toutes les constructions du quartier.

Il aimerait donc poser les questions suivantes à la Municipalité d'Epalinges :

1. La Municipalité a-t-elle analysé le projet et pris position pour faire respecter la surface de plancher maximale prévue par le PGA, sans dérogation ?
2. La Municipalité a-t-elle analysé les effets et pris position par rapport aux problèmes potentiels de trafic induit et ses effets éventuels sur Epalinges ?
3. La Municipalité a-t-elle analysé et pris position sur la volumétrie et l'altitude prévue pour ces bâtiments, et sur leur compatibilité avec les dispositions prévues dans le futur plan directeur communale et le plan d'affectation ?

Mme Fabienne Guignard dépose un postulat demandant à la Municipalité de mettre en place des panneaux électoraux contingentés éphémères dans les différents quartiers de la commune lors des élections communales, cantonales et fédérales.

Nous sortons d'une campagne électorale communale qui a montré quelques faiblesses concernant les panneaux d'affichage électoraux. Une nouvelle campagne, cantonale cette fois-ci, va rencontrer les mêmes difficultés et défauts si nous ne décidons pas de faire quelques modifications logistiques.

Epalinges, une commune de presque 10'000 habitants n'a, par tradition et habitude, que deux endroits dédiés à la présentation des affiches de candidats et partis, sur de vieux panneaux en bois, peu mobiles, qui aujourd'hui ne jouent plus le rôle qu'ils devraient jouer.

Premier emplacement devant la Maison de commune et deuxième emplacement devant l'entrée nord du centre Coop. Dans les deux cas, ces panneaux ne sont que peu visibles par les piétons, peu nombreux, et les voitures. Au centre du village, des places de parc très utilisées coupent



ainsi la vue et aux Tuileries, les bosquets divers empêchent toute visibilité. Dans les deux cas, ils ne servent, osons le dire, pas à grand chose.

Pour pallier cette réalité, chaque parti pratique aujourd'hui l'affichage sauvage, ce qui n'est pas une bonne solution. Inéquitable et pas assez représentative. D'autant plus que beaucoup d'affiches sont enlevées sitôt posées, quand elles ne sont pas détériorées. Essayons donc de trouver, autant que possible, des solutions profitables et favorables à la promotion de la démocratie, dans de bonnes conditions et contrôlées par les pouvoirs publics.

Sa demande est simple : à l'instar de la commune de Renens, ne serait-il pas judicieux à Epalinges de proposer des emplacements officiels contingentés sur des panneaux mobiles, éphémères et correspondant à la représentation électorale effective de la commune ? Des panneaux légers, peu coûteux, sous une forme à définir, serait ainsi fixés le temps du planning officiel d'une élection. Notre commune est composée de nombreux quartiers. Elle propose ainsi que chacun d'entre eux soit doté d'un emplacement officiel d'affichage, bien situé. Elle laisse le soin à la Municipalité de répertorier les quartiers et les emplacements idoines pour remplir cette mission d'information politique indispensable à la vie publique. Bien sûr, il faudra persuader quelques particuliers, sous une forme ou contrat à définir, de participer à cette action. Elle laisse aussi à la Municipalité le choix du meilleur système de panneaux, facile à monter et démonter, peu onéreux à l'achat ou à la fabrication maison. Idéalement mis en place, même dans une version pas encore définitive, pour les élections cantonales. Elle demande que le postulat soit transmis directement à la Municipalité pour étude et rapport vu les délais assez courts pour pouvoir être réalisés pour les élections de mars prochain.

M. Alain Monod, Syndic. Comme l'a dit Mme Guignard dans son intervention, sa demande est simple. Si la demande est simple, la réponse l'est aussi. Même si on pourrait être partagé entre ceux qui voudraient plus de publicité, qu'elle soit électorale ou non, ceux qui n'en voudraient au contraire plus du tout. Il regrette qu'il y ait un postulat pour une demande aussi simple, une interpellation aurait été peut-être plus utile, probablement avec une réponse plus rapide, car un postulat nécessite un examen par une commission.

M. David Regamey dépose une interpellation «Protéger l'administration communale et les données personnelles des employés communaux et des administrés, contre les cyberattaques ». La Municipalité a-t-elle (i) pris en compte le risque d'une cyberattaque de l'administration communale, telle que celle qui a récemment visé la commune de Rolle, et, (ii) a-t-elle évalué quelles mesures existent ou devraient être prises pour prévenir de telles attaques et y faire face si elles devaient survenir, notamment pour garantir la bonne marche de l'administration communale et protéger les données personnelles des employés, des citoyens et des entreprises de la commune ?

L'interpellation de M. Regamey est soutenue par plus de 5 conseillers, elle est transmise à la Municipalité.

M. Julian Pidoux, au nom du groupe PLR dépose une motion pour l'amélioration de la sécurité des passages piétons aux abords des écoles. Le groupe PLR demande qu'une étude générale de la sécurité des passages piétons aux abords des écoles soit réalisée, que les situations problématiques soient identifiées et que des propositions concrètes soient apportées, afin d'améliorer la sécurité des passages piétons présentant des carences en la matière.

En 2020, plus de cinq enfants entre 0 et 17 ans ont été blessés en moyenne chaque jour sur les routes suisses. Un sur cinq de ces accidents s'est produit sur le chemin de l'école. Les accidents qui surviennent lorsque les enfants traversent la route sont, par ailleurs, proportionnellement



particulièrement élevés. Ils représentent, par exemple, 42,5% des cas touchant les piétons de 0 à 14 ans.

Selon plusieurs associations spécialisées dans la mobilité, dont le TCS et l'ATE, les passages piétons doivent correspondre à des critères de sécurité optimum qui sont notamment :

- L'aménagement (géométrie, signalisation, marquages, îlots, feux, maintenance)
- La visibilité de jour (distance de perception, obstacles visuels)
- La visibilité de nuit (éclairage, distance de perception)
- L'accessibilité (personnes à mobilité réduite, obstacles)
- Les îlots de protection pour le trafic à double sens

Force est de constater que sur la commune d'Epalinges, plusieurs passages piétons situés proches des écoles ne semblent pas garantir toute la sécurité qu'ils devraient aux enfants qui les empruntent quotidiennement. Deux exemples pour illustrer le propos. Le passage piéton situé au croisement des chemins du Ruisseau-Martin et du Bois-de-Ban. Les enfants qui cheminent en direction de l'école du Village sont déjà engagés sur le passage piéton, alors qu'il est impossible pour les automobilistes venant depuis le chemin du Bois-de-Ban de les voir (et vice-versa), puisque que le début du passage piéton est masqué par un mur. Cette situation induit un faux sentiment de sécurité chez l'enfant qui se trouve déjà sur le passage piéton et qui ne voit pas de véhicule. La situation est très similaire pour le passage piéton situé au croisement des chemins du Chaugand et du Ruisseau-Martin. Remédier à ce type de carences permettrait de compléter efficacement les actions existantes de sensibilisation et de prévention dans les écoles ou encore la présence de patrouilleurs à certains endroits-clés.

M. Félix Schmidt. Il lui semble qu'une motion doit être limitée à des objets de la compétence du Conseil. Ici les études de modification de trafic sont clairement de la compétence de la Municipalité. L'outil qui doit être utilisé est plutôt le postulat.

Le Président est d'accord avec cela, il invitera le PLR à transformer sa motion en postulat lors de la prochaine séance.

M. Julian Pidoux, au nom du groupe PLR dépose un postulat pour la création d'un service d'information à la population par SMS.

Il est souhaité que la Municipalité étudie la mise en place d'un service gratuit d'information à la population par SMS, afin de disposer d'un canal de communication complémentaire direct et rapide. Ce système d'information devra permettre à la population de s'y inscrire et s'en désinscrire facilement, il sera soumis à un règlement simple d'application et promu auprès des habitants.

Au fil des ans, la commune d'Epalinges a mis en place divers canaux de communication, afin d'informer ses administrés. Toutefois, alors que les outils qui atteignent tous les foyers ne sont que périodiques, à l'image du journal « Le Palinzard », les solutions plus rapides, comme le site internet, nécessitent que les gens s'y rendent spontanément pour s'informer.

Dans ce contexte, la mise en place d'un canal de communication rapide et direct fait tout son sens. C'est ce qu'offrirait un service d'information par SMS. Et pour cause, en Suisse, 92% des adultes possèdent un smartphone et 97% d'entre eux l'utilisent quotidiennement. Une étude britannique révélait par ailleurs que l'on regarde son smartphone en moyenne 221 fois par jour. Gratuit pour la population et non intrusif car activé ou désactivé directement par le destinataire, ce système par SMS permettrait de diffuser efficacement des informations telles que :



- Informations officielles de la Municipalité et du Conseil communal : dates des votations, élections, Conseils communaux, mises à l'enquête publique, etc.
- Informations urgentes liées à la santé publique ou à la sécurité : ruptures de conduites, qualité de l'air, qualité de l'eau, vagues de cambriolages, etc.
- Informations données par les sociétés locales sur les manifestations villageoises, culturelles et sportives.

A titre d'exemple, le village des Diablerets utilise depuis plusieurs années déjà un système d'information par SMS efficace et facile à utiliser pour la population. S'inspirer de telles initiatives permettrait de compléter et renforcer les canaux de communication déjà à disposition des Palinzard-e-s.

13. DIVERS

Mme Marisa Dürst aimerait communiquer une information sur Action-parrainages, projet soutenu par les églises vaudoises ainsi que par des associations actives auprès des migrants comme le GAMEP, à Epalinges.

Action-parrainages cherche des personnes prêtes à investir un peu de leur temps pour accompagner des jeunes réfugié.e.s récemment arrivé.e.s à Epalinges et résidant dans le foyer des Terrasses ou au chemin des Geais 9. Ces jeunes réfugié.e.s sont, pour la plupart, âgés entre 18 et 25 ans. L'idée de ce parrainage est de permettre à des habitants de notre commune de créer un lien privilégié avec une personne réfugiée au travers de rencontres régulières, autour d'un repas ou d'une activité sportive, culturelle et autre. Pour ces jeunes, c'est l'occasion de parler le français, de découvrir notre commune et ses environs et les coutumes.

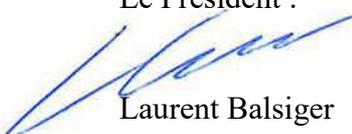
Actuellement, 7 personnes parrainent un jeune à Epalinges, dont Mme Sandrine Largey Botti, ici présente et Mme Christine Pompéi, autrice des célèbres romans jeunesse « Les aventures de Maëlys ». Si vous êtes intéressé.e.s, vous trouverez plus d'infos sur www.action-parrainages.ch Vous pouvez également venir vers elle et elle communiquera les coordonnées de la personne de référence à Epalinges, Antoinette Steiner Delacretaz 079/791.60.10 ou mna@action-parrainages.ch

La discussion n'est plus demandée, le Président remercie pour la bonne tenue de cette séance du Conseil, prenez soin de vous et donne rendez-vous au 9 novembre au plus tard pour la prochaine séance.

La séance est levée à 22h35.

Epalinges, le 27 octobre 2021.

Le Président :



Laurent Balsiger



La Secrétaire :



Fabienne Gheza

Rapport de la séance de commission traitant du préavis N° 15/2021 :
« **Entretien des collecteurs EC et EU – demande d'un crédit de construction** »

La commission était composée de Mesdames Anne-Catherine DOYER et Maryline JATON ainsi que Messieurs Roger GIRARDET, Nicolas HÄUSEL, Georges Auberson en remplacement de Mme Laurence DUVOISIN, Adame BIRUK en remplacement de M. Bernard THONNEY, Marc VERAGUTH.

Et votre président rapporteur. M. Michael MÄDER était excusé et non remplacé.
M. le Municipal Roland Perrin était présent afin de présenter le rapport du préavis.

En préambule je rappelle que la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, a accepté les décisions du préavis no 15/2021.

Informations de M. Perrin

Le préavis présente le projet de rénovation de six collecteurs eaux claires (EC) / eaux usées (EU) dans le secteur de la Route de Berne. Le complément d'information apporte des détails intéressants. La rénovation de ces collecteurs ne figure pas au plan des investissements mais est intéressante cette année avec les travaux en cours sur la Route de Berne. Les travaux de collecteurs de la Route de Montblesson sont décalés après 2022 afin de débloquer le budget nécessaire à ces travaux. Présentation de la carte, de la technique, de l'agenda et des coûts. Ces coûts ont été établis en conséquence.

Discussion générale

Un commissaire demande si c'est nouveau ce système de chemisage ? (Méthode de chemisage continu: Chemisage par inversion de la gaine)

D'après Monsieur Perrin c'est la première fois que c'est fait dans la commune.

Un commissaire demande si on connaît l'âge de ces tuyaux ?

Monsieur Perrin répond Non, mais surement dans les années 60. Ce sont des tuyaux en béton.

Un commissaire demande si le contrôle caméra est déjà fait ?

Il sera toujours fait à l'avance. C'est noté en page 4. La question était, lors de la première séance, de savoir si la caméra avait passé dans les collecteurs. Nous n'en étions pas sûr, mais c'était bien le cas.

Des commissaires pensaient qu'il y aurait peut-être un problème avec les racines des arbres, mais ce n'est pas le cas, un spécialiste s'est assuré.

Les fissures seront fraisées ensuite un gainage vient dans les tuyaux

Comment la qualité peut être assurée ? Nous allons travailler de gré-à-gré mais en comparant deux entreprises en minimum qui ont des références.

Conclusion

Suite aux discussions, la commission accepte les conclusions du préavis 15/2021 à l'unanimité et vous recommande de procéder à l'acceptation également.

Epalinges, le 09 septembre 2021

Mazyar Yosefi
Président rapporteur



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 20/2021 :
Arrêté communal d'imposition pour les années 2022 et 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet Schmidt en remplacement de Monsieur Michael Crottaz, Messieurs François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 20/2021 lors de sa séance du 31 août 2021.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal des Finances, accompagné par Monsieur Jean-François Niklaus, chef du service des Finances et Monsieur Thomas Nawotka, adjoint du chef du service des Finances

Monsieur Mischler rappelle aux commissaires les raisons qui ont poussé la Municipalité lors de la précédente législature à réduire le taux d'imposition communal de 66% à 64,5%.

Monsieur Mischler indique aussi que la Commune ne compte que peu d'entreprises qui paient des impôts, car beaucoup d'entreprises inscrites au Biopôle sont des entreprises qui démarrent leur activité. Il ajoute que les résultats de la nouvelle péréquation intercantonale ne sont pas connus et que la facture sociale devrait baisser au niveau communal avec la bascule de prise en charge des coûts de moitié-moitié à un tiers – deux tiers pris en charge du canton à l'horizon 2027.

Discussion générale

Un commissaire demande pourquoi le préavis ne porte que sur 2 ans. Monsieur Mischler indique que les nombreuses incertitudes tant au niveau des revenus que des charges nécessitent une approche prudente et pragmatique et que la durée de 2 ans a été jugée adaptée par la Municipalité. En effet, dans 2 ans, la CoFin et le Conseil Communal devra se reprononcer sur le nouvel arrêté communal d'imposition.

Monsieur Mischler rend attentif les commissaires au contenu de l'arrêté communal d'imposition et en indique le détail. Il précise que le préavis englobe le tout.

Un commissaire demande des précisions sur le niveau des droits de mutation et des droits de succession par rapports aux autres revenus de la Commune. Monsieur Mischler donne les information en se basant sur les comptes 2020.

Un commissaire interroge Monsieur Mischler sur ses craintes passées liées à la baisse des revenus en raison de l'entrée en vigueur de la RIE III. Monsieur Mischler indique qu'à l'époque l'inquiétude était surtout liée au manque de soutien de la part du canton, mais qu'entre-temps, le soutien a été mis en place en faveur des communes. Au niveau du taux d'imposition concernant la Commune d'Epalinges, il n'y a pas lieu de s'inquiéter par la diminution de revenus liées à la fiscalité des entreprises.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 20/2021 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 20/2021.

Epalinges, le 31 août 2021



Sandy Warth

Président

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 21/2021 :

Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet Schmidt en remplacement de Monsieur Michael Crottaz, Messieurs François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 20/2021 lors de sa séance du 31 août 2021.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal des Finances, accompagné par Monsieur Jean-François Niklaus, chef du service des Finances et Monsieur Thomas Nawotka, adjoint du chef du service des Finances

Monsieur Mischler rappelle en grandes lignes le préavis présenté.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur l'annexe no 3. Monsieur Niklaus indique qu'il y a 2 erreurs dans cette annexe. La 1^{ère} concerne la marge d'autofinancement dans les comptes 2020 qui est positive et non négative. En outre, dans le bas de l'annexe 3, les têtes de colonnes après le budget 2021 sont 2022 au lieu de 2017, 2023 au lieu de 2018, 2024 au lieu de 2019, 2025 au lieu de 2020 et 2026 au lieu de 2021.

Un autre commissaire s'interroge sur la pertinence de certains chiffres indiqués dans l'annexe no 2, comme la marge d'autofinancement 2020. Monsieur Niklaus répond que la marge est de +2'921'877.04 et non de de +2'624'808.00 comme indiquée. Il précise que les totaux sont corrects malgré ces erreurs. Sur ce, un commissaire demande si les nombreux chiffres et tableaux ont été vérifiés au sein du Service des Finances. Monsieur Mischler confirme avoir contrôlé une partie des tableaux.

Un commissaire indique que l'objet du présent préavis, à savoir le plafond d'endettement présente une augmentation de +27% par rapport à la proposition faite lors de la précédente législature et que cette augmentation est gigantesque, malgré les nombreux investissements connus prévus. Il s'inquiète pour la Commune et demande que faire. Monsieur Mischler indique que le montant indiqué est basé sur le pire des cas possibles et défini sur la base des différents scénarii et méthodes de calcul. Monsieur Mischler ajoute que ce calcul pour définir le plafond d'endettement ne tient pas compte des fonds de réserve qui se montent à plus de CHF 19'300'000.00 pour la Commune.

Un commissaire alerte sur la présentation des ratios indiqués en annexe no 1, à savoir des ratios très proches de 250% dès l'année 2024, un ratio supérieur à 250% étant considéré comme critique.

Un commissaire revient sur l'augmentation du plafond d'endettement de 27%. Monsieur Mischler rappelle que lors de la précédente législature le plafond fixé était de CHF 110'000'000.00 contre des dettes d'env. CHF 40'000'000.00 à fin 2020.

Un commissaire demande pourquoi le plafond d'endettement ne pourrait pas être fixé pour une durée plus courte soit de 2 ans par exemple. Monsieur Mischler répond que la loi prévoit une fixation du plafond d'endettement pour toute la législature et que toute augmentation ultérieure nécessite la validation du Conseil d'Etat.

Un commissaire revient sur le niveau de la dette actuel et futur. Il indique que si tous les investissements prévus par la Commune se réalisent et qu'ils nécessitent un financement externe, soit par dettes, le niveau de la dette en 2026 sera de CHF 115'000'000.00. Monsieur Mischler indique que des opportunités d'acquisition pourraient échapper à la Commune si le plafond est fixé trop bas. En effet, toute augmentation du plafond d'endettement doit être dûment motivé et validé par le Conseil d'Etat.

Un commissaire s'inquiète de cette forte augmentation des dettes communales et se demande ce qu'il adviendra en cas d'augmentation du niveau des taux d'intérêt. Monsieur Mischler indique que la Commune se refinance dès que possible et sur le long ou très long terme en respectant un échéancier précis et qu'elle ne spéculé pas avec le court terme qui offre parfois des taux négatifs.

Tous les commissaires pensent qu'il faut rester très prudents en matière d'endettement. Il faudra donc examiner de manière critique et très attentive toutes les futures demandes de crédit au niveau du Conseil Communal.

Un commissaire indique que la prudence budgétaire est à balancer avec la perte d'opportunité d'investissement rentable. Un plafond trop bas ne permettra pas de financer les objets non rentables,

Monsieur Mischler indique que selon ses calculs la Commune ne sera pas à CHF 140'000'000.00 de dettes en 2026 et que dans les CHF 140'000'000.00 la Commune a prévu une marge de manœuvre importante d'env. CHF 20'000'000.00.

Un commissaire propose de réduire le plafond à CHF 130'000'000.00 permettant de réaliser tous les investissements prévus, mais de montrer aussi la prudence à respecter et un exemple.

Certains commissaires s'interrogent sur ce souhait de s'autolimiter.

Conclusion

Le Président propose d'amender le point 1 des décisions en fixant un plafond à CHF 130'000'000.00 (cent trente millions de francs) au lieu des CHF 140'000'000.00 (cent quarante millions de francs) proposés.

C'est par 5 voix contre et 4 pour que cet amendement est refusé par les membres de la CoFin.

Le Président propose ensuite de passer au vote sur le préavis no 21/2021.

C'est avec 7 voix pour et 2 abstentions que les membres de la CoFin acceptent les décisions du préavis no 21/2021 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 21/2021.

Epalinges, le 31 août 2021



Sandy Warth
Président